

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Penlan à Billiers**

SEAFEL2023-02

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 11 février 2020, modifié le 3 septembre 2021 portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Penlan à BILLIERS,
- VU la désignation opérée par le conseil municipal de Billiers portant désignation d'un représentant du concessionnaire,
- CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement d'un membre du conseil portuaire du port de Penlan à BILLIERS pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Est désigné pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaire : Mme ROSSET Régine – Mairie – 26 rue du Penher – 56190 BILLIERS

Article 2

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. MAFOA Jean-Yves – 6 rue du los mer – 56190 BILLIERS
Mme ROSSET Régine – Mairie – 26 rue du Penher – 56190 BILLIERS

Suppléants : M. DORSO Cédric – 30 rue du moulin – 56190 BILLIERS
M. JEUDY Vincent – 32 rue du moulin – 56190 BILLIERS

3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT

AMBON

Titulaire : M. ROBIN François – 5 impasse des roseaux – 56190 AMBON
Suppléant : M. MONATTE Nicolas – 2 rue du lavoir – 56190 AMBON

BILLIERS

Titulaire : M. DANQUERQUE Christophe – 16 grand rue – 56190 BILLIERS
Suppléant : M. MONTI Bernard – 2 rue des terre-neuvas – 56190 BILLIERS

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la cheffe du service eau, aménagement foncier et espaces littoraux
Suppléant : Un agent du service eau, aménagement foncier et espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. RENOU Pascal – Mairie – 56190 BILLIERS
Suppléant : M. BOUET Martial – Mairie – 56190 BILLIERS

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. BOURSE Yohann – 4 chemin de l'Epine blanche – 56130 CAMOEL

M. COCAUD Vincent – 27 route de Vieille Roche – 56130 CAMOEL

Suppléants : M. BOURSE Mickaël – 16 bis Vieilles Roches – 56130 CAMOEL

M. NOEL Jonathan – 35 bis rue de la Chapelle – 56130 CAMOEL

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. TRIBALLIER Frédéric – Le Guernehué – 56190 MUZILLAC

Suppléant : M. JOSSO Cédric – 3 rue du Passage – 56130 CAMOEL

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations
portuaires de plaisance

Titulaires : M. FRANCOISE Jacques – 25 rue de la Cote – 2000 NEUCHATEL (SUISSE)

M. GODEFROY Lionel – 22 rue du haut des Paluds – 56190 BILLIERS

M. JAMES Roland – 26 rue du Moulin – 56190 BILLIERS ARZAL

M. MEHUYS Eric – 2 rue de la Vilaine – 56190 BILLIERS

Suppléants : M. DANIEL Jean-Charles – 10 route d'Arzal – 56190 BILLIERS

M. OLIVIERO Hermann – Kerlasy – 56190 NOYAL MUZILLAC

Néant

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. MARTEL Christian – 7 rue du Leun – 56190 BILLIERS

M. AUBRY Bernard – 9 rue du couvent – 56190 BILLIERS

Suppléants : M. DUTERTRE Vivien – Trévélo – 56190 MUZILLAC

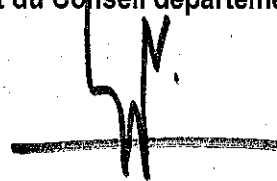
M. LE GUENNE Yves – 10 rue JM Caradec – 56190 MUZILLAC

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 10 février 2023

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT